



Publié le 12/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2024_035

OBJET : Adoption du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Période 2024-2030

Exposé

Les acheteurs publics soumis au Code de la commande publique et dont les achats annuels représentent plus de 50 millions d'euros hors taxes doivent adopter un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).

En progression constante depuis 2020, les achats publics de l'agglomération ont franchi le seuil des 100 millions d'euros hors taxes en 2023. La Communauté d'Agglomération du Cotentin est par conséquent soumise à cette obligation.

Au terme de la loi, le SPASER doit comporter « des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique visant notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, d'eau et de matériaux ». Il doit également contribuer « à la promotion de la durabilité des produits, de la sobriété numérique et d'une économie circulaire » (CCP, art. L. 2111-3).

Pour transformer l'obligation d'un SPASER en opportunité pour le développement du Cotentin, la démarche communautaire a été d'associer les acteurs du tissu socio-économique — chambres consulaires, fédérations professionnelles, Maison de l'emploi et de la formation et entreprises de l'économie sociale et solidaire — pour élaborer un schéma ancré dans la géographie de son territoire.

Le résultat de ce travail de coconstruction mêlant expertise juridique et expertise de terrain est un document comportant cinquante-huit actions, dont vingt-deux sont exclusives à l'Agglomération du Cotentin.

Ces actions sont opérationnelles et déclinent une politique d'achats tout à la fois ambitieuse, cohérente avec les politiques communautaires existantes et qui a du sens pour le Cotentin. Elles seront rendues publiques et seront suivies par le biais d'indicateurs simples et compréhensibles.

Il est ainsi proposé au conseil d'adopter ce premier SPASER pour la période 2024-2030.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Délibération n° DEL2024_035

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis favorable en date du 14 mars 2024 du conseil de développement du Cotentin,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 167 - Contre : 0 - Abstentions : 10) pour :

- **Adopter** le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables 2024-2030 joint en annexe ;
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

Annexe(s) :
SPASER du Cotentin

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU**4 AVRIL 2024**

Date d'envoi de la convocation : le 22/03/2024

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 157

Nombre de votants : 177

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : LEMONNIER Hubert

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 4 avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, MAUROUARD Pascale suppléante de BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRANTONNE Pascal, BRIENS Eric, BRISSET Franck, BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie (jusqu'à 19h50), CRESPIEN Francis, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, MESNIL Catherine suppléante de FIDELIN Benoît, LÉCONTE Stéphane suppléant de FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, BUHOT Léopold suppléant de GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, HOSTINGUE Yveline suppléante de LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile (à partir de 18h50), LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIEL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François (jusqu'à 20h30), LELONG Gilles, LÉLOUEY Dominique, LEMENUÉL Dominique, LÉMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LÉONARD Christine, LÉPETIT Gilbert, LÉPOITTEVIN Gilbert, LÉPOITTEVIN Sonia, LÉQUERTIER Colette, LÉRENDU Patrick, LÉROSSIGNOL Françoise, LÉROUX Patrice, LÉSEIGNEUR Jacques, LÉTERRIER Richard, LÉVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, TINCELIN Christiane suppléante de MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre (à partir de 19h50), MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PERRIER Didier (jusqu'à 19h50), PERROTTE Thomas, PIC Anna (jusqu'à 20h30), PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie,

RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUSSEAU François, Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, Claudine (jusqu'à 19h45), TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations :

AMIOT Guy à LAMORT Philippe, BERNARD Christian à TAVARD Agnès, BOTTA Francis à VASSELIN Jean-Paul, BURNOUF Elisabeth à LEPOITTEVIN Sonia, COUPÉ Stéphanie à LELONG Gilles (à partir de 19h50), CROIZER Alain à LEBRETON Robert, GENTILE Catherine à VASSAL Emmanuel, HERVY Isabelle à DOUCET Gilbert, HUREL Karine à VARENNE Valérie, LE POITTEVIN Lydie à GRUNEWALD Martine, LECOQ Jacques à PARENT Gérard, LEFAIX-VERON Odile à HEBERT Dominique (jusqu'à 18h50), LEJEUNE Pierre-François à LEFAIX-VERON Odile (à partir de 20h30), LEMOIGNE Sophie à HULIN Bertrand, LEMONNIER Thierry à HAYÉ Laurent, LEQUILBEC Frédéric à BRIENS Eric, MABIRE Edouard à ROUSSEAU François, MAHIER Manuela à DIGARD Antoine, MARGUERITTE Camille à BROQUAIRE Guy, MOUCHEL Jacky à SANSON Odile, PERRIER Didier à PLAINEAU Nadège (à partir de 19h50), PIC Anna à SIMONIN Philippe (à partir de 20h30), ROUELLÉ Maurice à BERHAULT Bernard, SOURISSE Claudine à LEPOITTEVIN Gilbert (à partir de 19h45), TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno.

Absents/Excusés :

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, COLLAS Hubert, FALAIZE Marie-Hélène, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE PETIT Philippe, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LEPLEY Bruno, MARGUERIE Jacques, PELLERIN Jean-Luc, SIMON François.

LES ACHATS DURABLES DU COTENTIN



2024 • 2030

**SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS
SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT
RESPONSABLES // SPASER**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 050-200067205-20240412-DEL2024_035-DE

Des services de transport scolaire à la construction de pôles de santé, du matériel de collecte des ordures ménagères à la rénovation des canalisations d'eau potable, les achats publics du Cotentin sont extrêmement variés, et répondent à un objectif : **apporter un service de qualité aux Cotentinoises et Cotentinois**. Les achats publics peuvent aussi renforcer le développement économique des territoires, soutenir les personnes les plus vulnérables, concourir à la protection de l'environnement.

Pour relever ces défis, le Cotentin vise, à travers sa politique d'achats responsables, à rendre ses achats plus **pragmatiques, souples, innovants, créatifs et sobres**.

LES ACHATS DU COTENTIN EN CHIFFRES

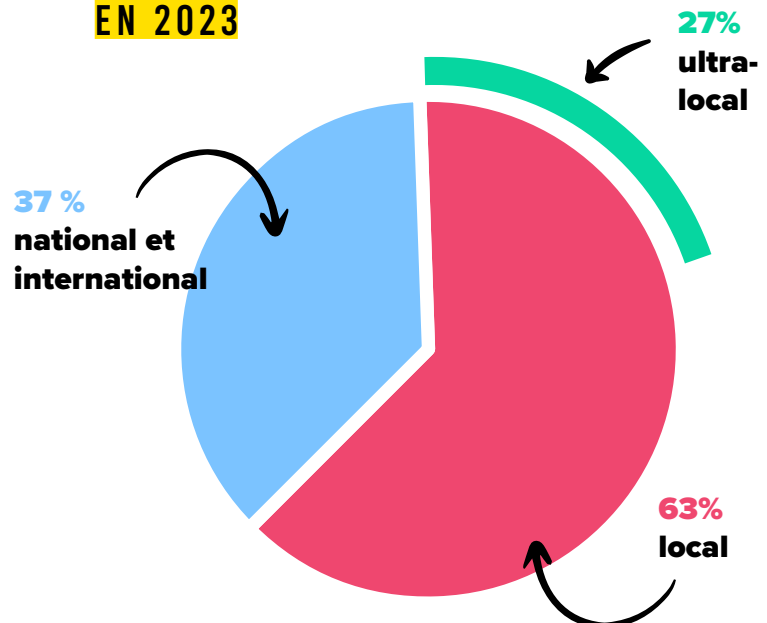
**Plus de 100 M€
d'achats en 2023**

**54 % d'achats
d'investissement**

**63 % des achats
auprès d'entreprises
de Normandie**

**27 % des achats
auprès d'entreprises
du Cotentin**

PROVENANCE DES ACHATS EN 2023



Pour que sa commande publique participe de manière optimale au développement de son territoire, en prise avec les attentes et réalités du terrain, le Cotentin a élaboré un **schéma des achats responsables** en partenariat avec les **acteurs économiques et la société civile**.

Ce schéma doit permettre à toute entreprise, qu'elle dispose ou non d'une expérience en commande publique, de se projeter dans une réponse à nos consultations. Il doit permettre à chaque élu et agent du Cotentin de s'investir dans la commande publique de l'agglomération au bénéfice de son territoire.

Il doit enfin permettre à tout citoyen et citoyenne de comprendre l'action menée par le Cotentin dans le domaine de la commande publique et les effets attendus de cette politique publique majeure.



Cette politique d'achats durables produira ses pleins effets si elle est pragmatique et ancrée dans la réalité et la géographie du territoire. Dans cette optique, le Cotentin réinvente les relations avec ses cocontractants.

CONSTRUIRE DE NOUVEAUX MODES DE COOPÉRATION

Le Cotentin souhaite sortir du schéma classique opposant commande publique et entreprises, donneur d'ordre et prestataires. Pour ce faire, il nous faut inventer de nouveaux modes de travail et de coopération avec nos fournisseurs, qui doivent avant tout être des partenaires.

POURSUIVRE DÈS 2024

Le Cotentin va poursuivre ses efforts en termes de co-construction. En complément des actions de sourcing, les techniciens et acheteurs du Cotentin vont accroître leur présence sur les salons professionnels pour aller à la rencontre des entreprises, se faire connaître et capter les innovations.

Nous allons également développer nos relations fournisseurs en étendant la pratique des revues de contrat en cours d'exécution. Objectif : repérer au plus vite les difficultés, les écarts, mais également les pistes d'amélioration, pour évoluer ensemble.

Le Cotentin portera une attention particulière sur une évaluation au plus juste de ses minimums et maximums de commande prévus dans ses marchés. Ils seront plus précis, et lorsque cela est possible, accompagnés à titre d'information des montants réels achetés dans les marchés précédents, afin de donner plus de visibilité aux entreprises et d'équilibrer le plus possible les contrats.

ÉVALUER NOS ACTIONS

Nous suivrons nos actions à l'aide d'un indicateur : le pourcentage de marchés faisant l'objet d'une revue de contrat. Objectif : 25 % de marchés par an.

PAS DE BLABLA
DU CONCRET

DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES DÉJÀ EN COURS

Afin que la présente politique d'achats durables soit réaliste et pratique, le Cotentin a souhaité associer les acteurs socio-économiques locaux¹ dans son élaboration. Les rencontres avec ces partenaires ont permis de construire collégalement un document équilibré, prenant en compte les contraintes, mais aussi les suggestions de chacun.

Le Forum des achats publics organisé depuis 2022 est un lieu de rencontre entre acheteurs et entreprises du territoire afin de faciliter l'interconnaissance et le partage des enjeux.

Le Cotentin développe de plus en plus le recours au sourcing afin de mieux connaître l'offre disponible. Il peut donc adapter ses demandes aux réalités du terrain et rendre ses commandes plus pertinentes. C'est en allant à la rencontre des entreprises que l'on peut appréhender et prendre en compte les contraintes techniques, financières, organisationnelles d'un secteur, mais également identifier de nouvelles solutions que l'on n'aurait pas pu envisager seul, et ainsi progresser.

En 2023, le sourcing est intégré dans le guide interne de l'achat public afin d'en renforcer l'usage.

1. Ont participé à l'élaboration de cette politique d'achats durables et qu'ils en soient ici tous remerciés : le conseil de développement du Cotentin, la Maison de l'emploi et de la formation du Cotentin, la chambre de commerce et d'industrie de l'Ouest Normandie, la chambre de métiers et de l'artisanat de Normandie, la chambre d'agriculture de la Manche, la Confédération des petites et moyennes entreprises de la Manche, la Fédération française du bâtiment de la Manche, la Fédération régionale des travaux publics de Normandie, ACAIS (Association en Cotentin d'accompagnement inclusif et solidaire), ACTP (Association cherbourgeoise de travail protégé), Astre Services (Association de solidarité par le travail et la recherche de l'emploi), La Ferme de Béthanie et la fondation Bon Sauveur de la Manche, Fil & Terre, Handiprint, Humando Insertion et LADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées).

ÉVOLUER ENSEMBLE, PROGRESSIVEMENT

Les exigences en termes de développement durable dans les achats doivent évoluer progressivement, dans la durée, afin de laisser à l'agglomération et aux entreprises le temps de s'adapter à ces enjeux et de construire ensemble les conditions de leur succès.

POURSUIVRE DÈS 2024

Le Cotentin va étendre sa pratique des **plans de progrès**, qu'il a déjà expérimentés. Le mécanisme classique de la commande publique qui consiste à imposer, dès le démarrage des contrats, des contraintes par le biais de critères d'attribution ou de clauses d'exécution, est binaire. Ces critères et clauses peuvent écarter d'emblée des entreprises qui n'ont pas les moyens de répondre immédiatement à ces exigences.

En mettant en place des plans de progrès, le Cotentin accompagne les entreprises tout au long des contrats sur les questions de développement durable, dont les conditions sont renforcées progressivement, laissant ainsi le temps aux entreprises de s'organiser et d'investir pour devenir plus vertueuses.

EXPÉRIMENTER D'ICI 2026

Le Cotentin expérimentera de **nouveaux modes de communication** sur ses intentions d'achat pour permettre aux entreprises de se préparer à répondre à ses marchés. Webinaires, vidéos... tout reste à inventer.

ÉVALUER NOS ACTIONS

Nous suivrons nos actions à l'aide d'un indicateur : le pourcentage de marchés intégrant un plan de progrès. Objectif : 25 % de marchés par an.

PAS DE BLABLA DU CONCRET

UNE VISION À LONG TERME DES ACHATS

Depuis 2023, la **programmation des achats** du Cotentin est disponible sur le site lecotentin.fr. Mise à jour chaque année, elle présente les intentions d'achats de la collectivité sur 18 mois. Son but ? Permettre aux entreprises d'identifier très en amont les besoins du Cotentin auxquels elles peuvent répondre, et ainsi d'avoir le temps de se préparer.

Le Cotentin utilise également ses **réseaux sociaux**, et notamment LinkedIn, pour communiquer le plus largement possible sur ses achats à venir.

PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DE TRÉSORERIE DES ENTREPRISES

La préservation de la trésorerie des entreprises est au cœur des préoccupations du Cotentin.

POURSUIVRE DÈS 2024

Dans cette optique, nous nous engageons à mobiliser tous les outils financiers à notre disposition pour **améliorer le paiement des entreprises**, en particulier l'augmentation des avances sans demande de caution ni de garantie bancaire.

EXPÉRIMENTER D'ICI 2026

Le Cotentin va expérimenter la mise en place de **systèmes de primes incitatives** accordées aux entreprises lorsque les objectifs des marchés (en termes de qualité ou de délai) sont dépassés. Dans une démarche de progrès réciproque, ce procédé créera des partenariats gagnant-gagnant où les entreprises pourront augmenter leurs revenus et le Cotentin, bénéficier de prestations de meilleure qualité.

ÉVALUER NOS ACTIONS

Nous suivrons nos actions à l'aide de deux indicateurs :

- le pourcentage de marchés où une avance supérieure aux taux réglementaires est accordée. Objectif : 50 % de marchés ;
- le taux moyen des avances accordées aux entreprises. Objectif : 20 % d'avance.

PAS DE BLABLA
DU CONCRET

UN ESSOR DU VERSEMENT DES AVANCES DE TRÉSORERIE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

La crise sanitaire engendrée par la pandémie de Covid-19 a conduit le Cotentin à verser des avances parfois importantes à ses fournisseurs, par exemple pour l'achat de masques chirurgicaux. Depuis, cette pratique perdure et se développe dans les secteurs concurrentiels en tension, comme par exemple celui de l'automobile, où des avances pouvant atteindre 50 % à 80 % du montant du marché sont versés aux fournisseurs, sans contrepartie bancaire.

L'utilisation de ce levier financier nécessite un travail fin des services pour stimuler la concurrence tout en protégeant le budget de la collectivité.

SOYONS REDOUTABLES DE SIMPLICITÉ AVEC NOS ACHATS

Trop de documents et de formalités... les achats publics sont souvent trop complexes. Le Cotentin s'efforce donc de faciliter l'accès à sa commande publique à toutes les entreprises, y compris les plus petites, y compris celles qui n'ont encore jamais candidaté à une consultation publique.

RECHERCHER

LA SIMPLIFICATION

Le formalisme trop exigeant des achats publics est un frein ? En réponse, le Cotentin travaille à aller le plus loin possible dans la simplification de ses procédures. Au stade de la réponse à un marché, les entreprises doivent en effet pouvoir se concentrer uniquement sur leur cœur de métier, et donc ne se soucier que des aspects économiques et techniques de leur offre.

POURSUIVRE DÈS 2024

Le Cotentin va produire des documents et cahiers des charges moins complexes, plus lisibles, sans verbiage administratif. Dans un principe de moindre surprise, nous procéderons à une **harmonisation des documents de marché**. Ainsi, une entreprise qui candidate à deux marchés différents retrouvera des documents semblables à chaque fois. De plus, les documents seront rendus **plus simples à compléter**, avec des champs à renseigner, facilement identifiables. Enfin, les consultations comporteront systématiquement des **cadres de mémoire technique**, comportant eux aussi des champs à renseigner.

Grâce à sa programmation des achats, le Cotentin **augmentera les délais de réception des candidatures** et des offres, dès que cela est possible. Laisser le temps aux candidats de produire des offres de qualité est bénéfique tant pour les entreprises que pour la collectivité.

Enfin, pour rendre les marchés publics plus accessibles, nous organiserons des **ateliers de réponse aux questions** des entreprises sur ce sujet lors des prochains forums des achats publics du Cotentin.

PAS DE BLABLA DU CONCRET

FACILITER L'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE : UN CHANTIER DÉJÀ ENGAGÉ

Le Cotentin s'est engagé dans une démarche d'attractivité de la commande publique, avec un mot d'ordre : « **Prenez les commandes** ». En décembre 2022 a eu lieu le **1^{er} Forum des achats publics du Cotentin**, à la Cité de la Mer. Ouvert à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité, ce rendez-vous bisannuel permet de désacraliser les achats publics. Au programme : échanges, ateliers et rencontres entre professionnels des secteurs publics et privés dans une optique résolument opérationnelle, dynamique et innovante.

Le Cotentin innove pour rendre ses achats plus compréhensibles. Il expérimente actuellement une **fiche synthétique de vulgarisation** accompagnant les documents de marché. Cette fiche permet aux entreprises de connaître en quelques secondes les informations les plus importantes du marché (intitulé, durée, montants) pour leur permettre de se positionner ou non. Nous travaillons également à **simplifier le langage** dans nos documents de marché, en se mettant à la place du lecteur, pour le rendre moins technique, moins administratif et plus facile à appréhender.

Le Cotentin a également revu ses procédures internes pour **fluidifier les achats** de faible montant (inférieurs à 40 000 € HT en 2024). Pour offrir plus de souplesse, certains de ces petits achats peuvent être effectués après de simples demandes de devis.

EXPÉRIMENTER D'ICI 2026

Le Cotentin dressera **un bilan de ses procédures et de ses marchés à enjeux** dans une optique d'amélioration continue.

En outre, l'agglomération effectuera des bilans des questions posées par les entreprises lors des phases de consultation, ainsi que des réponses pouvant être jugées « hors sujet » dans les dossiers de candidatures, afin **d'améliorer la rédaction des cahiers des charges** et éviter à l'avenir les formulations peu claires ou ambiguës.

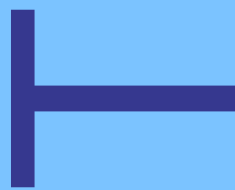
Le Cotentin expérimentera également l'instauration de **primes financières aux offres de qualité**, y compris pour les candidats non retenus, sur certaines opérations stratégiques. Ces primes, récompensant l'effort des entreprises à proposer des offres de qualité, ont pour objectif d'attirer plus de concurrents sur ces marchés.

ÉVALUER NOS ACTIONS

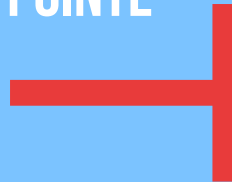
Ces actions feront l'objet de deux indicateurs :

- le nombre moyen de réponses aux consultations de l'agglomération, sur les travaux, les biens et les services ;
- le pourcentage de consultations accompagnées d'une fiche synthétique de vulgarisation. Objectif : 100 % des marchés faisant l'objet d'une publicité.

Une synthèse annuelle des bilans de procédures et de marchés sera effectuée.



DES ACHATS TOUJOURS À LA POINTE



La place du développement durable dans les achats publics est croissante et révolutionne les pratiques. Il est donc nécessaire de capter les nouvelles solutions qui peuvent émerger, et de constamment remettre en question celles que l'on a mises en place. Comment mieux faire ? En stimulant l'innovation, et en étant soi-même créatif dans la recherche d'actions originales. L'insertion notamment est un levier d'innovation en commande publique, que le Cotentin entend bien développer.

DÉNICHER LES SOLUTIONS INNOVANTES

Le Cotentin encourage les nouvelles solutions et les progrès en faveur du développement durable, qu'il s'agisse d'innovations économiques, sociales ou environnementales. Or, des cahiers des charges trop prescriptifs font obstacle à l'émergence d'idées nouvelles. Le Cotentin est conscient qu'il faut faire confiance aux entreprises pour apporter de nouvelles solutions, et ainsi bénéficier d'évolutions qui sont inconnues de ses services.

POURSUIVRE DÈS 2024

Les **secteurs d'achats porteurs** en termes d'innovation seront identifiés. Pour ces secteurs, le Cotentin s'engage à ouvrir la possibilité aux entreprises de répondre de façon nouvelle, en décalage sans doute avec les méthodes traditionnelles, aux besoins exprimés. Pour cela, les **cahiers des charges seront moins prescriptifs**. Les besoins seront exprimés en termes d'objectifs à atteindre, et non en termes de solutions à apporter.

Les consultations seront plus **ouvertes aux variantes**. Cette posture d'ouverture et d'écoute ne s'arrêtera pas uniquement aux aspects techniques, mais concernera tout ce qui peut avoir un impact positif sur le marché (coût, temps d'exécution, performance des matériaux, améliorations sociales, plan de progrès, simplification administrative, etc.).

PAS DE BLABLA DU CONCRET

LE COTENTIN, UN TERRITOIRE INNOVANT

Bien que les marchés publics soient très encadrés par la loi, le Code de la commande publique offre aux acheteurs publics de nombreuses formes de mise en concurrence. Au-delà des classiques appels d'offres, le Cotentin s'emploie à tirer parti de toutes les possibilités qui lui sont ainsi offertes pour faire émerger des solutions innovantes dans ses marchés, qu'il s'agisse d'achats ou de délégations de services publics.

Entre 2019 et 2020, le Cotentin a expérimenté une **nouvelle solution de transport à la demande** dynamique, encore très peu déployée en France. L'expérimentation a eu lieu sur le pôle de proximité de La Saire, pendant six mois, afin de déterminer si ce service correspondait à un réel besoin et pouvait emporter l'adhésion. Devant le retour positif des usagers, le système a été intégré à la délégation de service public de transport en 2021 pour être étendu à tout le territoire. Il est devenu « **Cap à la demande** », le service de transport collectif fonctionnant sur réservation, jusqu'à seulement une heure à l'avance.

Le Cotentin est également moteur d'innovation technologique. Le projet de réhabilitation et d'extension de l'Institut national des sciences et techniques de la mer (Intechmer) comporte une partie de conception et de mise en œuvre de **bétons innovants, écoconçus**, intégrant des sédiments de dragage ou des coquillages. Cette innovation nécessite des études de formulation, des essais de performance, de suivi environnemental et de durabilité, etc. Il comporte évidemment une part de risque qu'a su prendre l'agglomération pour inventer de nouveaux matériaux plus respectueux de l'environnement.

Dans ce cadre le Cotentin s'engagera à **imposer cette ouverture à la maîtrise d'œuvre**, pour analyser toutes les solutions proposées par les entreprises.

Le Cotentin mettra en interne, à disposition de ses agents, des **ressources sur l'innovation** (documents, annuaires, etc.).

Des **formations sur l'innovation** seront organisées pour améliorer nos compétences en interne.

EXPÉRIMENTER D'ICI 2026

Fort de notre montée en compétence sur l'innovation, nous développerons le **sourcing auprès d'entreprises innovantes**, et expérimenterons des marchés avec une forte composante d'innovation, en **acceptant les risques**. Pour ce faire, les **cahiers des charges seront adaptés** à ces enjeux d'innovation (tranches optionnelles, variantes, plan de progrès).

Le Cotentin expérimentera également des « **avances innovation** », avances financières spécifiques aux marchés très innovants.

Le Cotentin expérimentera de nouvelles **méthodes d'analyse multicritère** des offres, pour favoriser les solutions innovantes, même si leur coût à l'achat est plus élevé. Pour soutenir l'innovation, le critère prix ne doit pas l'emporter sur la qualité.

ÉVALUER NOS ACTIONS

Nous suivrons nos actions à l'aide de trois indicateurs :

- le pourcentage de marchés ouverts aux variantes. Objectif : 50 % de marchés par an ;
- le pourcentage de marchés de maîtrise d'œuvre imposant l'analyse de variantes. Objectif : 50 % de marchés par an ;

- le nombre de marchés et de concessions de services mobilisant d'autres dispositifs liés à l'innovation. Objectif : 10 marchés par an.

INNOVER DANS LES DÉMARCHES D'INCLUSION DANS L'EMPLOI

Si le Cotentin est un territoire de quasi-plein emploi, les populations les plus fragiles ne bénéficient pas suffisamment de cette situation économique favorable. C'est pourquoi la Communauté d'agglomération du Cotentin œuvre pour l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi et des personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge ou leur sexe.

Le Cotentin souhaite casser les codes et élargir son action pour toucher de nouveaux publics et sortir des secteurs traditionnellement confiés aux entreprises de l'ESS, tels que l'entretien des espaces verts.

POURUIVRE DÈS 2024

En développant les DuoDays inversés², les visites d'entreprises adaptées et d'établissement et service d'aide par le travail (ESAT), les rencontres avec les entreprises de l'ESS en lien avec son plan d'action ESS, le Cotentin favorisera la **connaissance du milieu du handicap, de l'insertion et plus largement de l'ESS** par ses agents, pour en comprendre les contraintes et dépasser les préjugés.

2. Les DuoDays sont des actions de sensibilisation au monde du handicap, où des salariés volontaires accueillent, le temps d'une journée, des personnes en situation de handicap sur leur lieu de travail. Dans le cadre d'un DuoDay inversé, c'est la personne valide qui vient découvrir le travail en ESAT ou en entreprise adaptée, auprès d'une personne handicapée. Plus d'informations sur www.duoday.fr.

PAS DE BLABLA DU CONCRET

LE COTENTIN, TERRITOIRE D'INCLUSION

Le Cotentin diversifie ses actions en faveur de l'inclusion.

Il travaille avec la **Maison de l'emploi et de la formation** du Cotentin pour assurer, dans les prestations qu'elle commande, des heures de travail à des publics en insertion. En complément des actions réalisées par le Cotentin en matière d'économie sociale et solidaire (ESS), sa collaboration avec la Maison de l'emploi et de la formation du Cotentin facilite le tissage de liens étroits avec le milieu de l'ESS. Le Cotentin a notamment recours à l'usage de **marchés réservés** à ces entreprises.

Depuis 2021, le Cotentin s'attache à intégrer des **critères liés à l'apprentissage et l'alternance** dans ses marchés. Son action est citée en exemple par l'association Intercommunalités de France³.

Les achats du Cotentin, ce sont :

- **12 000 h** d'insertion réalisées en 2023 ;
- **3 %** de marchés attribués à des entreprises de l'inclusion ;
- **24 personnes** en alternance en 2023.

Enfin, une convention avec le secteur de l'ESS permet de pérenniser la sensibilisation aux économies d'énergie. Dans ce cadre, 475 personnes ont été sensibilisées en 2023.

Le Cotentin est moteur d'insertion dans ses achats mais également, au-delà des marchés classiques, dans ses contrats de concession.

Ainsi, dans la **délégation de service public de transport**, les **personnes en insertion représentent 20 % des recrutements**. Ce sont ainsi 22 embauches qui ont été réalisées en 2021, 37 autres en 2022, et 10 supplémentaires en 2023.

De même, le **contrat de concession de la Cité de la Mer** prévoit le recrutement de 20 alternants, de tous niveaux d'études, du CAP au master.

De même, les agents du Cotentin **seront sensibilisés et formés** pour adapter les cahiers des charges au secteur du handicap et de l'insertion, afin que les exigences qui y sont exposées restent réalistes.

Dans les marchés réservés, **plus de temps sera donné aux entreprises de l'ESS** pour préparer leurs réponses et pour s'organiser avant le démarrage des marchés, une fois qu'elles sont sélectionnées.

Le Cotentin s'engage à ouvrir ses achats auprès des entreprises de **l'ESS à de nouveaux secteurs d'activités** pour diversifier leurs métiers et soutenir de nouvelles populations. Un sourcing en concertation avec les acteurs de l'ESS, ainsi qu'à l'aide de la Plateforme de l'inclusion⁴, sera gage de réussite.

Les services du Cotentin pourront également s'appuyer sur un référent chargé d'identifier les marchés susceptibles de faire l'objet de réservation.

3. INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE, *Les Intercommunalités, pilotes d'une commande publique responsable*, décembre 2022, p. 45

4. <https://lemarche.inclusion.beta.gouv.fr>

L'agglomération développera notamment les prestations de remplacement de personnel auprès d'entreprises de l'insertion.

L'agglomération du Cotentin favorisera le rapprochement entre entreprises conventionnelles et entreprises relevant de l'ESS, afin de fluidifier les parcours des personnes et de créer une passerelle entre les deux secteurs. Pour ce faire, elle encouragera :

- la rencontre de ces deux secteurs lors d'ateliers dans le cadre du Forum des achats publics du Cotentin ;
- les groupements d'entreprises des deux secteurs ;
- par des plans de progrès, le recours par les entreprises conventionnelles à des sous-traitants relevant de l'ESS.

Nous augmenterons également l'usage des clauses d'inclusion.

Pour aider à l'insertion professionnelle, le Cotentin étendra le recours à l'apprentissage et à l'alternance à tous les niveaux d'étude, du CAP au doctorat, et à d'autres métiers, tels que l'ingénierie ou la maîtrise d'œuvre.

EXPÉRIMENTER D'ICI 2026

Le Cotentin éprouvera de nouvelles méthodes d'insertion (chantiers-formation, parrainage, etc.) dans ses marchés et ses concessions de services. Diversifier les dispositifs, c'est aussi offrir des opportunités à plus de bénéficiaires.

Nous testerons également de nouveaux moyens pour mettre en valeur l'apprentissage (primes incitatives aux entreprises qui jouent le jeu de l'apprentissage, dans le cadre d'un plan de progrès ; augmentation du poids de l'apprentissage dans les critères d'attribution, etc.). Cette expérimentation pourra aussi concerner le handicap, l'insertion ou l'égalité femmes-hommes. Pour favoriser l'emploi des jeunes diplômés, nous expérimenterons, dans les marchés de maîtrise d'œuvre, l'incitation à constituer des binômes de profils senior et junior, avec par exemple l'instauration de bonus.

Enfin, le Cotentin expérimentera l'adaptation de ses documents de marché aux handicaps (format et couleur de police adaptée, fort contraste de couleur, texte de remplacement aux visuels, autres modes de communication que le texte, etc.).

ÉVALUER NOS ACTIONS

Nous suivrons nos actions à l'aide de deux indicateurs :

- le taux de bénéficiaires de clauses d'insertion, par type de population ;
 - le taux de bénéficiaires de clauses d'alternance par niveau d'étude ;
- l'objectif étant de faire bénéficier chaque public-cible à hauteur de leur représentativité dans la population.

LE COTENTIN AGIT POUR TOUS

Le Cotentin lutte contre toutes formes de discrimination et pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

POUR SUIVRE DÈS 2024

Dans le cadre de son **schéma directeur de l'inclusion**, le Cotentin mettra en place des marchés spécifiques concernant le sous-titrage de réunion, le facile à lire et à comprendre (FALC), la traduction en langue des signes, la publication et l'impression spécialisées, des panneaux d'informations en braille, etc.

Nous renforcerons également nos actions pour **considérer l'accès facilité à tous les usagers** dans les marchés de construction, d'équipements, d'évènements, de communication, etc., en tenant compte des personnes à mobilité réduite, ou atteintes de déficiences visuelles, auditives, cognitives ou psychiques.

Le Cotentin favorisera, dans les marchés pertinents, la **prise en compte des contraintes personnelles et familiales** des salariés affectés à la réalisation du contrat, en acceptant par exemple la réalisation de services sur les horaires d'ouverture classique des locaux.

Pour les chantiers d'une durée significative, il sera exigé l'installation de **bases vie adaptées à une mixité femmes-hommes**.

EXPÉRIMENTER D'ICI 2026

Le Cotentin expérimentera la mise en place de **plans de progrès relatifs à l'égalité des chances** (égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, etc.).

ÉVALUER NOS ACTIONS

Nous suivrons nos actions à l'aide d'un indicateur : le nombre de marchés de travaux d'une durée supérieure à 3 mois exigeant des bases vie adaptées à une mixité femmes-hommes. Objectif : 100 % des marchés.

PAS DE BLABLA DU CONCRET

L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

En proposant un **sous-titrage** de ses conseils communautaires, et en déployant un **système innovant** pour l'appel de ses accueils, permettant ainsi une retranscription automatique des échanges sous forme de texte, de langue des signes française ou de langue française parlée complétée, le Cotentin permet aux personnes sourdes ou malentendantes un accès simplifié à ses services.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 050-200067205-20240412-DEL2024_035-DE



DES ACHATS UNIQUEES PAR NATURE

Le Cotentin est riche d'un patrimoine naturel exceptionnel. Nous sommes conscients de notre devoir de préservation des ressources naturelles. Nous nous devons donc de développer des achats publics sobres, économes en ressources, favorisant le réemploi et limitant les déchets. Cette sobriété n'est pas incompatible avec le développement économique.

CONJUGUER SOBRIÉTÉ...

La sobriété des achats consiste à satisfaire les besoins de la collectivité tout en réduisant leurs impacts sur l'environnement. Ce but peut être atteint en évitant la surqualité, en achetant les quantités au plus juste et en s'interrogeant sur les moyens de consommer de façon plus durable : produits dont la fabrication nécessite peu de ressources, issus de produits recyclés, robustes, réparables, économes en énergie, recyclables, prise en compte des impacts du numérique, etc. Cette sobriété peut s'appliquer à tous les achats, fournitures de biens, prestations de services, travaux.

Le Cotentin s'engage à effectuer une définition de ses besoins plus anticipée, et mieux pensée, grâce en particulier à sa programmation des achats.

POURSUIVRE DÈS 2024

Le Cotentin étudiera systématiquement les **alternatives à l'achat** (utilisation de ressources internes, prolongement de la

durée de vie des équipements, location, partage).

Un **outil intranet** sera développé, qui permettra aux services qui se séparent de matériel (meubles, matériel informatique, outils, fournitures, etc.) ou en recherchent, de l'indiquer. Cette bourse favorisera la **mutualisation de matériel** peu utilisé ou le **réemploi** de celui devenu inutile pour un service, et évitera ainsi l'achat de matériel neuf ou redondant. Cet outil sera étendu au réemploi ou à la réutilisation de matériaux ou déchets issus de chantiers.

Le Cotentin augmentera la part de ses achats de **produits d'occasion, reconditionnés**.

Pour éviter les déplacements inutiles, nous prévoyons systématiquement dans les pièces financières des marchés un prix pour les **réunions en distanciel** (téléphone, visioconférence).

ÉVALUER NOS ACTIONS

Nous suivrons nos actions à l'aide d'un indicateur : le nombre de marchés de fournitures prévoyant l'achat de matériel d'occasion. Objectif : 10 marchés par an.

PAS DE BLABLA DU CONCRET

SOBRIÉTÉ ET ADAPTATION À VOS CONTRAINTES

Pour ses achats de denrées alimentaires, le Cotentin **s'est adapté aux livraisons déjà planifiées** par les exploitants agricoles. Ne pas imposer de jour de livraison spécifique dans la semaine, c'est permettre aux exploitants d'optimiser leurs tournées. C'est un gain de temps et d'argent pour le fournisseur, et une réduction de l'émission de gaz à effet de serre pour la planète. De plus, le Cotentin prévoit, lorsque l'objet du marché s'y prête, des **allotissements adaptés**. Ainsi, pour ses achats de pièces mécaniques, il est prévu aussi bien l'achat de matériel neuf que de **matériel d'occasion**. Dans le cas de l'achat de denrées alimentaires, l'analyse du tissu économique a permis de déterminer des lots de taille adaptée pour permettre aux petits exploitants de répondre et favoriser les **filiales courtes**.

...PROTECTION DES RESSOURCES...

Tout l'enjeu de la sobriété des achats est de limiter la consommation de ressources naturelles et d'en éviter la surexploitation. Si toutes les ressources naturelles doivent être protégées, l'une d'elle a un lien particulier avec notre territoire : l'eau. Le Cotentin est la **Terre Bleue**. Aussi, le Cotentin considère que la ressource en eau est tout particulièrement précieuse, et s'engage à rechercher dans ses achats les solutions :

- économes en eau ;
- permettant une récupération de l'eau ;
- les moins polluantes pour les sols ;
- limitant l'imperméabilisation des sols.

POURSUIVRE DÈS 2024

Nous mettrons en place, en interne, des **circuits de récupération** du matériel en fin de vie, tels que les vêtements de travail ou les équipements de protection individuelle, en vue de leur réutilisation, de leur réemploi ou de leur recyclage par des entreprises de l'ESS.

Le Cotentin exigera des maîtres d'œuvres qu'ils prennent en compte la **disponibilité au niveau local des matériaux ou solutions** retenus et les sensibilisera sur le bilan carbone des solutions qu'ils proposent.

Nous encouragerons les candidats, dans le cadre de variantes, à proposer des **systèmes de préservation des ressources**, notamment de l'eau.

EXPÉRIMENTER D'ICI 2026

Le Cotentin lancera une étude de faisabilité pour la création d'un **espace de stockage** des déchets de chantier (sanitaires, menuiserie, bordures de trottoir, etc.), organisé pour permettre leur réemploi ou leur réutilisation.

PAS DE BLABLA
DU CONCRET

UNE ACTION DÉJÀ RECONNUE

La Communauté d'agglomération du Cotentin a lancé en 2022 une campagne de sensibilisation intitulée « **L'eau est précieuse, veillons sur elle au quotidien** ». Volontairement humoristique et décalée, elle vise à faire diminuer la consommation en eau en incitant à des écogestes.

Cette campagne a été récompensée par le **Prix Cap'Com 2022** de la communication comportementale et a permis au Cotentin d'être lauréat des **Trophées d'économies d'eau** en 2023.

Nous expérimenterons, lors d'opérations de rénovation, l'établissement d'un **diagnostic sur les matériaux et matériels qui peuvent être réemployés ou réutilisés**, afin de pouvoir organiser les chantiers dès leur phase de conception pour préserver les produits qui peuvent être réutilisés et limiter la production de déchets, y compris pour des opérations de rénovation de faible ampleur (moins de 1 000 m²).

Une réflexion sera menée sur une méthode de **coordination des chantiers** pour éviter d'intervenir plusieurs fois au même endroit à quelques mois d'intervalle. Cette méthode permettra de réduire les nuisances pour les riverains, et limitera la consommation d'enrobé.

Concernant spécifiquement l'eau, le Cotentin expérimentera, dans le cadre de plans de progrès sur ses marchés de travaux, des méthodes visant à **réduire la consommation d'eau sur les chantiers** (récupération des eaux de pluie, des eaux de lavage, utilisation de modes de construction « secs », monitoring de la consommation en eau, nettoyage du matériel et des outils sans eau, etc.).

Nous développerons le recours à des **enrobés plus respectueux de l'environnement**, nécessitant moins d'énergie pour être appliqué (enrobés à température abaissée ou à froid) ou permettant la perméabilisation des sols.

ÉVALUER NOS ACTIONS

Nous suivrons nos actions à l'aide d'un indicateur : le nombre de marchés et de concessions de services portant des considérations liées à la préservation de la ressource en eau. Objectif : 5 marchés par an.

...ET DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES RESPONSABLES

Si l'achat public a un rôle à jouer dans le développement de l'activité économique locale, le Cotentin doit aussi savoir regarder les innovations qui se font ailleurs, et inciter d'autres entreprises à s'implanter localement et durablement. Le Cotentin s'engage à soutenir prioritairement :

- les filières contribuant au réemploi et à la diminution des déchets ;
- les filières courtes.

POURSUIVRE DÈS 2024

Le Cotentin ouvrira le dialogue dès la phase de sourcing pour **identifier les entreprises** susceptibles de développer cette logique de filière.

Nous interrogerons les entreprises sur les **actions de recyclage** des produits en fin de vie, avec une attention particulière sur les vêtements de travail et les équipements de protection individuelle, les huiles usagées, les pièces mécaniques et les pneumatiques, les colonnes aériennes, conteneurs et bacs roulants pour les déchets ménagers.

Nous encouragerons les groupements d'entreprises mettant en commun leurs innovations pour **inciter les filières à s'ancrer** sur le territoire.

INTECHMER, UN CHANTIER PLEIN DE RESSOURCES

L'ambition du Cotentin est de faire de la réhabilitation et de l'extension d'Intechmer un projet exemplaire en termes environnementaux. **L'accent a été mis sur le réemploi et la réutilisation.** Ainsi, l'ancienne serre est utilisée comme lieu de stockage pendant les travaux, et sera transformée à leur issue en local à vélos. La dépose des équipements se fait de façon préservante, afin que ceux-ci soient remis en état et réemployés. Les matériaux de déconstruction sont donc valorisés par du réemploi sur site (luminaires, plomberie, sanitaires, serrurerie, etc.) et hors site avec l'appui de structures locales de l'économie sociale et solidaire, dans le cadre d'heures d'insertion.

**PAS DE BLABLA
DU CONCRET**

Le Cotentin s'engage à communiquer plus largement sur les réussites en termes d'achats durables, et à **mettre en avant ses prestataires les plus vertueux** sur ces sujets.

EXPÉRIMENTER D'ICI 2026

Nous instaurons des **plans de progrès** pour inciter les entreprises au réemploi et à la gestion des déchets.

Nous expérimenterons la possibilité de demander aux entreprises la **liste des déchets produits** lors de l'exécution de marchés de travaux, afin de communiquer cette liste aux autres services et permettre le réemploi de ces matériaux.

Enfin, le Cotentin expérimentera l'instauration de **bonifications sur des solutions innovantes** sur ces thématiques d'économie circulaire et de circuits courts pour soutenir ces filières.

ÉVALUER NOS ACTIONS

Nous suivrons nos actions à l'aide de deux indicateurs :

- le nombre de marchés intégrant les questions d'économie circulaire et de filières courtes. Objectif : 50 marchés par an ;
- le nombre de marchés et de concessions de services proposant des bonifications sur des filières courtes, le réemploi et la diminution des déchets. Objectif : 25 marchés par an.

- LA DÉMARCHE -

COCONSTRUCTION DE LA POLITIQUE D'ACHATS DURABLES

RÉFLEXION

- Élus de la Communauté d'agglomération du Cotentin
- Agents de directions techniques
- Acteurs issus du tissu socio-économique local : chambres consulaires, fédérations professionnelles, maison de l'emploi et entreprises de l'économie sociale et solidaire



CRÉATION DE LA FEUILLE DE ROUTE

- Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin
- Élus de la commission prospective des finances, des affaires générales, des ressources humaines et de la simplification des relations avec les usagers



IDENTIFICATION DES ENJEUX, CONTRAINTES & LEVIERS

- Partenaires du tissu socio-économique
- Directions techniques du Cotentin



DISCUSSION EN COMMISSION PROSPECTIVE

- Les élus de la commission prospective ont établi les orientations politiques, dans le cadre d'une session dédiée



DÉFINITION DES ACTIONS

- Directions du Cotentin, lors d'un atelier animé avec l'appui de l'association Ran-Coper, réseau des acteurs normands pour la commande publique écoresponsable



PRÉSENTATION POUR AVIS & COMMENTAIRES

- Acteurs du tissu socio-économique
- Entreprises de l'ESS
- Conseil de développement du Cotentin



VOTE EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 050-200067205-20240412-DEL2024_035-DE

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 050-200067205-20240412-DEL2024_035-DE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

Hôtel Atlantique - Boulevard Félix Amiot - BP 60250
50102 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX